



TROPHÉES
D E L A
COM

→ **Règlement
du concours**

TROPHEES DE LA COM.

en MIDI-PYRENEES

28 septembre 2009



→ TROPHÉES DE LA COM.

en MIDI-PYRÉNÉES - 28 septembre 2009

→ Le Club de la Communication de Toulouse Midi-Pyrénées organise les Trophées de la Com. en Midi-Pyrénées. Ils seront remis à l'occasion d'une soirée de prestige qui aura lieu le **LUNDI 28 SEPTEMBRE 2009** à partir de 18h30, à l'Hôtel de Région.

■ Modalités du concours

Ce concours est gratuit et ouvert aux agences de communication et aux annonceurs justifiant d'un siège ou d'un établissement commercial en Midi-Pyrénées, c'est-à-dire dans les départements suivants : Ariège - Haute Garonne - Gers - Lot - Hautes-Pyrénées - Tarn - Tarn et Garonne.

Les candidats peuvent présenter une ou plusieurs campagnes de communication externes ou internes réalisées entre septembre 2007 et septembre 2009.

Les entreprises ou collectivités présenteront leurs actions de communication à l'aide d'un dossier de candidature type et un jury, composé de professionnels de la communication élira les lauréats du concours suivant 9 catégories :

1. Marketing opérationnel on-line et off-line
2. Opérations événementielles, relations presse, relations publiques
3. Opérations de communication interne
4. Opérations spéciales
5. Campagne de publicité
6. Edition
7. Site internet
8. Identité visuelle / identité de marque / design
9. Opération de communication globale

A noter : Un minimum de trois candidats est requis par catégorie. Dans l'hypothèse où ce quota ne serait pas atteint, le Club de la Communication se réserve le droit d'annuler la catégorie concernée et de regrouper les candidatures dans une autre catégorie. Egalement, le jury se réserve le droit de modifier, sur accord du candidat, le choix de catégorie si celui-ci n'est pas cohérent.

NB : une entreprise « partenaire » des trophées dont le logo apparaît sur les supports de communication de la manifestation peut aussi concourir.

Les trophées seront remis aux lauréats lors de la soirée de prestige le 28 septembre à l'Hôtel de Région (Toulouse).

→ TROPHÉES DE LA COM. en MIDI-PYRÉNÉES

■ Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comporter 2 parties :
(les fiches sont à disposition dans le dossier de candidature).

1. FICHE TECHNIQUE - description de l'action de communication

Le candidat doit envoyer une note de synthèse de 3 pages maximum qui présentera :

Nom de la réalisation :

Choix de la catégorie :

1. Problème posé
2. Public visé
3. Stratégie proposée
4. Choix de l'axe créatif
5. Moyens mis en oeuvre
6. Informations sur le plan média
7. Démarche développement durable
8. Budget

2. FICHE DE RENSEIGNEMENTS - présentation de la société

Préciser les points suivants :

Secteur d'activité :

Date de création :

Effectif :

Adresse, Téléphone, Fax, e-mail :

Contact :

→ Format des réponses

Le candidat doit pouvoir fournir les éléments et supports numériques nécessaires pour visualiser et/ou auditionner la (les) campagne(s) qu'il aura choisie(s) de présenter.

- Les supports autorisés sont : clés USB, DVD, CD-R et CD-RW

- Les formats autorisés sont : PDF, JPEG ou PPT pour les fichiers images et MOV, AVI ou WAVE pour les fichiers vidéos.

Dans tous les cas, et dans la mesure du possible, les visuels de campagne fournis devront être en haute définition.

Important : les éléments numériques fournis serviront à la diffusion des campagnes lors de la remise des trophées.

- Les sorties papier pour les éléments de type affiche ou plaquette peuvent être fournies mais doivent impérativement être accompagnées d'un support numérique.



→ TROPHÉES DE LA COM. en MIDI-PYRÉNÉES

■ Condition de candidature

Le dossier de candidature doit être envoyé avant le 31 juillet 2009,
par mail à : coordination@clubcom-mp.com
ou par courrier à : Nathalie Mathonniere,
Coordinatrice du Club de la communication de Toulouse Midi-Pyrénées,
Domaine de Banayre - 70, avenue des Pins - 31470 Fonsorbes.
Pour être accepté, le candidat doit s'acquitter des droits d'inscription dont
le tarif est mentionné dans le dossier. Ceux-ci doivent être envoyés en
même temps que le dossier de candidature. Un accusé réception sera
transmis au candidat à réception des deux éléments.

■ Responsabilité/promotion

Le candidat qui recevra un prix s'engage à participer à toute action
promotionnelle (reportages écrits, audiovisuels ou informatiques,
expositions,...) lancée par le Club de la Communication, et notamment
à être présent(e) ou être représenté(e) lors de la soirée de remise des
prix. Les organisateurs dégagent toute responsabilité dans le cas où le
concours devrait être modifié, reporté ou annulé. Dans le cas d'annula-
tion, les frais de dossier seront remboursés aux candidats. La participa-
tion aux Trophées de la Com. 2009 implique l'acceptation pleine et
entière du présent règlement, sans possibilité de recours quant aux
résultats.

Règlement déposé chez Maître Stéphane Darbon, huissier de justice,
9, rue St Antoine du T - 31 000 Toulouse.

Ce règlement est accessible à titre gratuit, à toute personne qui en ferait la
demande auprès du Club de la Communication de Toulouse Midi-Pyrénées,
Domaine de Banayre - 70, avenue des Pins - 31470 Fonsorbes (timbre rem-
boursé sur demande au tarif lent en vigueur).

Fait à Toulouse, le 25 juin 2009

Chrystèle Gaillac
Présidente
Club de la Communication
Toulouse Midi-Pyrénées